



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Fondation Gustave Roussy

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022  
Fondation Gustave Roussy  
39 rue Camille Desmoulins - 94805 VILLEJUIF CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## Fondation Gustave Roussy

39 rue Camille Desmoulins - 94805 VILLEJUIF CEDEX

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'Administration de la Fondation Gustave Roussy,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Gustave Roussy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, décrites, dans le paragraphe 9 de la note 1 l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 23 juin 2023

KPMG SA

Yves Delmas

Associé

## LE BILAN

Le total du bilan de la Fondation Gustave Roussy s'élève à 16 822 K€ au 31 décembre 2022.

BILAN au 31/12/2022					
ACTIF	2 022	2 021	PASSIF	2 022	2 021
Fonds de dotation non appelée			Dotation non appelée		
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles			Fonds propres sans droit de reprise		
Frais d'établissement			Fonds propres statutaires	2 121 046	2 121 046
Frais de recherche et de développement			Fonds propres complémentaires		
Donnations temporaires d'usufruit			Fonds propres avec droit de reprise		
Concessions, brevet, licences, marques			Fonds statutaires		
Procédés, logiciel, droits et valeurs similaire			Fonds propres complémentaires		
Immobilisation incorporelles en cours			Ecarts de réévaluation		
Avances et acomptes			Réserves :		
Immobilisation corporelles			Réserves statutaires ou contractuelles		
Terrains			Réserves pour projet de l'entité		
Constructions			Autres		
Installation techniques, matériel et outillage			Report à nouveau	1 793 352	2 834 948
Immobilisations corporelles en cours			Exédent ou déficit de l'exercice	103 170	-1 041 597
Avances et acomptes			Situation nette (sous total)		
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	272 248	1 475 450	Fonds propres consommables		
Immobilisation financières			Subvention d'investissement		
Participations et créances rattachés			Provisions réglementées		
Autres titres immobilisés			<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 811 227</b>	<b>3 914 397</b>
Prêts			<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Autres			Fonds reportés liés aux legs ou donations	327 795	1 441 983
<b>TOTAL (I)</b>	<b>272 248</b>	<b>1 475 450</b>	Fonds dédiés	12 573 215	10 156 227
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>TOTAL (II)</b>	<b>12 901 010</b>	<b>11 598 210</b>
Stocks et en-cours			<b>PROVISIONS</b>		
Créances			Provisions pour risques		
Créances clients, usagers et comptes rattachés			Provisions pour charges		
Créances reçues par leg ou donation	83 732	79 998	<b>TOTAL (III)</b>		
Autres	435 257	1 764 362	<b>DETTES</b>		
Valeurs mobilières de placement			Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Instruments de trésorerie			Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Disponibilités	16 022 436	12 419 761	Emprunts et dettes financières diverses		
Charges constatées d'avance	8 416	7 726	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 667	121 224
<b>TOTAL (II)</b>	<b>16 549 841</b>	<b>14 271 846</b>	Dettes des legs ou donations	28 186	113 464
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>			Dettes fiscales et sociales		
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>			Autres dettes		
<b>Ecart de conversion Actif (V)</b>			Instruments de trésorerie		
			Produits constatés d'avance		
			<b>TOTAL (IV)</b>	<b>109 852</b>	<b>234 689</b>
			<b>Ecart de conversion Passif (V)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>16 822 089</b>	<b>15 747 296</b>	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>16 822 089</b>	<b>15 747 296</b>

## LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat dégage un déficit de – 103 K€ sur l'exercice 2022.

COMPTE DE RESULTAT 2022					
CHARGES	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises			Cotisations		
Variation de stock (marchandises)			Ventes de biens et services		
Autres charges externes	1 427 797	495 296	Produits de tiers financeurs		
Aides financières : Conv. de recherche	9 349 783	9 293 115	* concours publics et subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	4 527	2 260	* Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable	0	0
Salaires et traitements			* ressources liées à la générosité du public		
Charges sociales			- Dons manuels	3 132 811	4 406 168
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			- Mécenats	6 303 787	7 346 703
Dotations aux provisions			- Legs, donations et assurances vie	1 301 423	867 906
Reports en fonds dédiés	2 559 368	4 196 454	* Contributions financières	1 009 405	113 901
Autres charges	44 320		Reprise sur amortissements, dép, prov et transferts de charges		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>13 385 795</b>	<b>13 987 126</b>	Utilisations des fonds reportés	1 275 330	180 480
			Autres produits		
			<b>TOTAL (I)</b>	<b>13 022 755</b>	<b>12 915 158</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Dotations aux amortissements			De participation		
Intérêts et charges assimilés			D'autres valeurs mobilières et créances		
Différence négatives de change			autres intérêts et produits assimilés	45 264	10 828
charges nettes sur cession de VMP			Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	Différences positive de change		
			Produits nets sur cession de VMP		
			<b>TOTAL (II)</b>	<b>45 264</b>	<b>10 828</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion	1 350	2 523	Sur opérations en capital	1 525 000	202 295
Sur opération en capital	1 309 050	180 480	Sur opérations de gestion	5	250
Dotations aux amortissements			<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 525 005</b>	<b>202 545</b>
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 310 400</b>	<b>183 003</b>	<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR DONS FLECHES</b>			<b>TOTAL (IV)</b>		<b>0</b>
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>0</b>	<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV)</b>	<b>14 593 025</b>	<b>13 128 532</b>
			<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE</b>	<b>103 170</b>	<b>1 041 597</b>
			<b>RESULTAT DEFICITAIRE</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 696 195</b>	<b>14 170 128</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>14 696 195</b>	<b>14 170 128</b>

*Fondation Gustave Roussy*

---

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2022

---

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

*Vu l'Article 8 des statuts de la Fondation Gustave Roussy adoptés par décret au 30 décembre 2005.*

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 16 822 089 €
  
- Total des produits : 14 593 025 €  
*Dont utilisation des fonds reportés : 1 275 330 €*
  
- Total des charges : 14 696 195 €  
*Dont report en fonds dédiés : 2 416 988 €*  
*Dont report en fonds reportés : 142 380 €*
  
- **Résultat de l'exercice : - 103 170 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

L'exercice précédent couvrait l'année 2021, soit une durée de 12 mois également.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le directoire.



## Note n° 1 : Règles et méthodes comptables

### 1. Objet social de la Fondation Gustave Roussy

Créée en 2005, La Fondation a pour mission de financer la recherche menée à Gustave Roussy, premier centre de lutte contre le cancer en Europe, tout en conservant au cœur de ses actions l'objectif d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie des patients.

### 2. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements relatifs au règlement ANC 2018-06
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016.07 du 4 novembre 2016, en tenant compte du règlement CRC 2008-12 relatif au Compte Emploi des Ressources et le règlement ANC 2018.06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

### 3. Dérogation aux principes comptables

Néant.

### 4. Evènements de l'année

- Le Plan Stratégique Institutionnel Gustave Roussy Horizon 2030 est déployé encore plus largement – En route vers l'ultrapersonnalisation.
- Les travaux de modification des statuts de la Fondation ont beaucoup avancé pendant l'année 2022. Ils ont été validés par le conseil de surveillance le 21/11/2022 et soumis pour avis au Conseil d'Etat.
- À l'occasion de la journée mondiale du cancer, les ministres de la Santé et de la Recherche annoncent le lancement du 1<sup>er</sup> biocluster en oncologie, le Paris Saclay Cancer Cluster co-fondés par Gustave Roussy, Sanofi, l'Inserm, l'Institut Polytechnique de Paris et l'université Paris-Saclay.

- Gustave Roussy se hisse à la 3e place du classement des meilleurs hôpitaux spécialisés en oncologie du monde du magazine *Newsweek*, aux côtés de deux géants américains. Ce podium témoigne de l'assise internationale de Gustave Roussy.
- La campagne Guérir le Cancer de l'Enfant au 21<sup>e</sup> siècle se poursuit (GLCE) et les dons reçus à la Fondation viennent grandement soutenir des programmes spécifiques aux enfants et adolescents suivis à Gustave Roussy. Cette campagne a notamment permis le lancement en 2022 de l'observatoire « Predcap ». Réunissant 20 centres et laboratoires d'oncogénétique français, Predcap vise à améliorer les connaissances sur les syndromes de prédisposition aux cancers pour lesquels le sur-risque commence à l'âge pédiatrique, pour mieux guider le conseil génétique familial et la surveillance des patients porteurs d'une prédisposition.
- En 2002, Gustave Roussy a été le premier établissement de soins français à créer une structure de prise en charge spécifiquement dédiée aux adolescents et jeunes adultes atteints d'un cancer. A l'occasion de ce vingtième anniversaire, Brigitte Macron est venue à la rencontre des jeunes et de leurs parents, ainsi que du personnel.
- Les Programmes Medico Scientifiques de l'Institut sont présentés aux donateurs à travers différentes campagnes (IFI notamment).
- Dix médecins-chercheurs de Gustave Roussy figurent dans la liste *Clarivate / Web of Science* des chercheurs les plus cités au monde pour 2022. En France, Gustave Roussy concentre le plus grand nombre de chercheurs en oncologie de cette prestigieuse liste. Un résultat reflet de l'excellence du travail de recherche et d'innovation menés au sein de l'institut en partie financé grâce aux dons reçus à la Fondation Gustave Roussy.
- Gustave Roussy a reçu en 2022 la visite de 6 Ministres, de la 1<sup>ère</sup> Ministre et du Président du Sénat pour ne citer que les plus prestigieux de nos invités.

## 5. Correction d'erreur au cours de l'exercice 2022

Néant

## 6. Evènements postérieurs à la clôture

Les nouveaux statuts de la Fondation ont reçu un avis positif du Conseil d'Etat. Le décret de modification des statuts de la Fondation signé par le Ministre de l'Intérieur a été publié au journal officiel le 9 mars 2023. La Fondation dispose de 4 mois à compter de l'adoption des nouveaux statuts pour élaborer son règlement intérieur et de 6 mois pour mettre en place son conseil d'administration.

## 7. Honoraires Commissaires aux comptes :

KPMG AUDIT  
 Tour EQHO  
 2, avenue de Gambetta  
 CS 60055  
 92 066 Paris La Défense Cedex (France)

Les honoraires des Commissaire aux comptes s'élèvent à 10 000 € HT.

## 8. Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes

### a. Notes sur le bilan Actif

#### *Créances et dettes*

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les créances s'élèvent à 519 K€ et concernent :

- des legs à recevoir pour 84 K€
- des créances diverses pour 435 K€ dont un compte courant de 400 K€ avec Gustave Roussy.

#### *Disponibilités et VMP*

Les disponibilités correspondent à la trésorerie excédentaire pour un montant de 16 022 K€ constituée d'un compte sur livret (10 384 K€), d'un compte en dollars (63 K€) et d'autres disponibilités bancaires (5 575 K€). Les intérêts courus sur ces placements s'élèvent à 42 K€.

#### *Charges Constatées d'avance*

Les charges constatées d'avance (8 K€) sont constituées essentiellement d'une facture du fournisseur « Nomination » pour un accès à une base de données.

### b. Notes sur le bilan Passif

#### *Fonds associatifs*

Les fonds associatifs enregistrent la valeur d'origine des dotations, consommable et non consommable, consenties par les fondateurs. Au 31 décembre, ils s'élèvent à 2 121 K€.

#### *Fonds dédiés*

Les fonds dédiés issus des dons et legs correspondent à la part des ressources affectées par le donateur, légataire ou transcrites dans une convention, pour lesquelles les dépenses correspondantes n'ont pas encore été engagées par la Fondation.

Au 31 décembre, ils s'élèvent à 12 573 K€ et à 328 K€ de fonds reportés liés aux legs.

Les fonds des donateurs sont considérés utilisés lorsqu'ils font l'objet d'une affectation par la fondation. Cette affectation doit trouver une traduction dans une convention de soutien financier correspondante.

#### *Dettes*

Les rubriques du bilan passif correspondent aux différentes dettes contractées dans le cadre du fonctionnement de la Fondation. Au 31 décembre, elles représentent 110 K€ dont 82 K€ de dettes fournisseurs et comptes rattachés, 28 K€ de dettes liées aux legs.

### c. Notes sur les Produits

#### *Dons*

Les dons sont enregistrés en « autres produits » lors de leur réception, avec une tolérance des chèques datés de l'exercice 2022 et reçus jusqu'au 31 janvier 2023.

L'éventuelle quote-part de produits affectés non utilisée sur l'exercice est portée en fonds dédiés.

Au 31 décembre, les dons collectés ont été de 10 446 K€ :

- 3 133 K€ de dons manuels
- 6 304 k€ au travers d'action de mécénats
- 1 009 K€ de contributions financière d'associations

#### *Legs et donations*

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs/donations sont comptabilisés suivant leur nature avec la contrepartie en produits.

Les assurances-vie dont la Fondation est bénéficiaire sont comptabilisées en produit à la date de réception des fonds.

Lors de la réception des fonds, les legs/donations portant sur les espèces et actifs bancaires sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.

La partie des ressources constatées en produit au cours de l'exercice et non encore encaissée, est comptabilisée en fonds reportés avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs/donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation du legs/donation par la contrepartie du compte « Utilisations de fonds reportés ».

Au 31 décembre, le montant des legs est porté à 4 102 k€ en produit et 1 451 K€ en charge.

Détails des Legs	Montants
<b>Produits</b>	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 159 043
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations " définie à l'article 213-9	142 380
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 525 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	1 275 330
<b>Charges</b>	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 309 050
Dotations aux dépréciation d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donation	142 380
<b>Total des Legs</b>	<b>2 650 323</b>

#### *Produits financiers*

- 45 K€ intérêts des placements

d. [Notes sur les Charges](#)

Les charges de fonctionnement sont comptabilisées lors de la constatation du service fait par la Fondation.

Les aides octroyées à Gustave Roussy sont comptabilisées lors de la signature des conventions de financement par la Fondation.

En cas de non utilisation totale ou partielle de la subvention, la Fondation pourra demander à Gustave Roussy de procéder au reversement du montant trop perçu.

En 2022, les aides octroyées via les conventions de la Fondation se sont élevées à 9 350 K€.

- o 9 350 K€ au titre des conventions signées en 2022

Les autres charges de la Fondation sont de 1 428 k€ dont 1 389 k€ de frais liés à la recherche de fonds et 39 K€ de frais de fonctionnement.

e. [Résultat exceptionnel](#)

Le résultat exceptionnel s'élève à 215 K€, il est constitué de :

- o Produits à hauteur de 1 525 K€ de produits de cession de biens immobiliers provenant des legs ;
- o Charges à hauteur de 1 310 K€ dont 1 309 K€ de valeur nette comptable des biens cédés provenant des legs et 1K € de charges sur exercices antérieurs.

*Engagements donnés*

Néant.

*Engagements reçus*

Néant.

## 9. Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Le règlement ANC 2018.06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif impose de présenter un compte de résultat par origine et destination (CROD) permettant de refléter le modèle économique de l'entité et un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conforme à la loi n°91-772 par reprise des données figurant dans le compte de résultat précédent.

Le CROD et le CER ont pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute Fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CROD et le CER ici présentés reflètent ainsi le modèle économique et les missions sociales de la Fondation Gustave Roussy.

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CROD et du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par la Fondation et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques). Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

### *Définition des Emplois*

- **Missions sociales : 9 350 K€ de subvention de recherche, soit 86 % des emplois inscrits au CER.**

Conformément à son objet, la Fondation a soutenu en 2022 la recherche sur le cancer réalisée à Gustave Roussy. Ces subventions de recherche sont liées aux actions suivantes :

- **Convention C0305/2022** - dépenses comptabilisées en 2022 : 4 380 K€ au titre de la redistribution des fonds non fléchés par les donateurs, sur les programmes des différents axes des deux campagnes (Guérir le Cancer – GLC – et Guérir le Cancer de l'Enfant (GLCE) ainsi que pour soutenir des investissements de recherche.
- **Convention C0406/2022** - dépenses comptabilisées en 2022 : 2 108 K€ au titre de la redistribution des dons, donations et legs qui sont spécifiquement attribués, conformément aux souhaits des donateurs, sur les programmes des différents axes des deux campagnes ainsi qu'aux équipes de recherche de Gustave Roussy.
- **Convention C0406/2022 – Avenant 1** - dépenses comptabilisées en 2022 : 2 862 K€ au titre de versement anticipé des fonds collectés au 31 août 2022 et affectés par les donateurs à des projets spécifiques.

- **Frais de recherche de fonds : 1 439 K€, soit 13 % des emplois du CER**

Les frais de recherche de fonds correspondent aux dépenses engagées pour les recherches de dons et legs, les autres recherches de fonds dans le cadre du mécénat ou dans le cadre de subvention (dépenses de communication, de publicité, de réception, de frais postaux...).

A ces frais de recherche de fonds s'ajoutent les dépenses de personnel de la Fondation, remboursées via les conventions, à hauteur de 405 K€. Au total, les **frais de recherche de fonds** s'élèvent à 1 844 K€ en **intégrant les dépenses de personnel de la Fondation**.

- **Frais de fonctionnement : 39 K€**

Les frais de fonctionnement correspondent aux honoraires des Commissaires aux comptes, aux cotisations (Comité de la Charte), aux prestations informatiques et aux frais bancaires.

#### *Définition des ressources*

Les produits liés à la générosité du public correspondent aux dons issus des appels à la générosité du public (particuliers), aux legs et au mécénat d'entreprises. Ils s'élèvent à 12 132 K€, soit 100 % des ressources du CROD et se décomposent comme suit :

- 3 133 K€ de dons manuels,
- 6 304 K€ de mécénat
- 2 650 K€ de legs, donations et assurances-vie,
- 45 K€ d'autres produits financiers

#### *Affectation des ressources aux emplois*

Les frais de fonctionnement et de recherche de fonds sont intégralement financés par l'appel à la générosité du public.

#### *Commentaires sur le CROD de l'exercice*

La Fondation a pour objet de financer la recherche contre le cancer en conservant au cœur de ses actions l'objectif d'améliorer la prise en charge et la qualité de vie des patients. Ainsi, les produits liés à la générosité du public représentent une part importante des ressources et permettent de financer :

- Les missions sociales à hauteur de 9 350 K€,
- Les frais de collecte auprès du public à hauteur de 1 439 K€,
- Et les frais de fonctionnement pour 39 K€.

Il subsiste à la clôture de l'exercice un excédent cumulé de ressources collectées auprès du public non encore utilisées et non affectées pour 1 576 K€.

## Note n° 1 : Tableau des Fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation (1)							
Contribution financières d'autres organismes (1)	-	1 009 405				1 009 405	
Ressources liées à la générosité du public (1)	10 156 227	1 407 583				11 563 810	2 665 863
<b>TOTAL</b>	<b>10 156 227</b>	<b>2 416 988</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 573 215</b>	<b>2 665 863</b>

## Note n° 2 : Fonds reportés

VARIATION DES FONDS REPORTES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds reportés liés aux Legs	1 441 983	142 380	142 380	1 256 568	1 256 568	327 795
<b>TOTAL</b>	<b>1 441 983</b>	<b>142 380</b>	<b>142 380</b>	<b>1 256 568</b>	<b>1 256 568</b>	<b>327 795</b>

## Note n° 3 : Tableau de suivi des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT N-1		RESULTAT N		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	2 121 046									2 121 046
Fonds propres avec droit de reprise	-									-
Ecart de réévaluation										-
Réserves										-
Report à nouveau	2 834 948	- 1 041 597	- 1 041 597							1 793 352
Excédent ou déficit de l'exercice	- 1 041 597	1 041 597	1 041 597	- 103 170	- 103 170					- 103 171
Dotations consommables										-
Subventions d'investissement										-
Provisions réglementées										-
<b>TOTAL</b>	<b>3 914 397</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 103 170</b>	<b>- 103 170</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 811 227</b>

## Note n° 4 : État des créances et des dettes

Détails	Montants	moins d'un an	plus d'un an
<b>Créances</b>			
Dons et recettes à recevoir	-	-	-
Reçues par legs ou donations	83 732	83 732	-
Autres créances dont compte courant Gustave Roussy 400 K€	435 257	435 257	-
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>518 989</b>	<b>518 989</b>	<b>-</b>
<b>Dettes</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	81 667	81 667	-
Dettes des legs ou donations	28 186	28 186	-
Autres dettes dont Subventions créditeurs	-	-	-
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>109 852</b>	<b>109 852</b>	<b>-</b>
<b>SOLDE DES CREANCES / DETTES</b>	<b>409 136</b>	<b>409 136</b>	<b>-</b>



## Note n° 5 : État des contributions volontaires en nature

CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N
<b>EMPLOI DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1- CONTRIBUTION VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1- CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
Réalisées en France	34 917	Bénévolat	
Réalisées à l'étranger		Prestation en nature	
<b>2- CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>		Dons en nature	34 917
<b>3- CONTRIBUTION VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>34 917</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 917</b>

Au cours de l'année 2022, la Fondation Gustave Roussy a perçu des dons en nature pour un total de 34 917 € valorisés par le donateur (copie de facture) :

- Produits pour le personnel médical 738 €,
- Produits pour le gala pédiatrique 419 €,
- Produits pour ventes BRD, don, au personnel et aux patients 29 500 €,
- Produits pour personnel & pédiatrie 2 100 €,
- Prestations informatiques et juridiques pour 2 160 €.

## Note n° 6: Produits à recevoir & Charges à payer

Détails	Montants
<b>Produits à recevoir</b>	
Remboursement des subventions échues des projets Gustave Roussy	
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	-
<b>Charges à payer</b>	
NA	
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	-
<b>SOLDE PAR / CAP</b>	

## Note n° 7 : Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public		Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
-Dons manuels	3 132 811 €	3 132 811 €	3 143 599 €	3 143 599 €
-Legs, donations et assurances-vie	2 650 323 €	2 650 323 €	1 070 201 €	1 070 201 €
-Mécénat	6 303 787 €	6 303 787 €	7 346 703 €	7 346 703 €
-Association		- €		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	45 269 €	45 269 €	11 078 €	11 078 €
<b>2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 009 405 €		113 901 €	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
<b>3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC</b>				
<b>4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>		- €		- €
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>13 141 595 €</b>	<b>12 132 190 €</b>	<b>11 685 483 €</b>	<b>11 571 582 €</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1. MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France				
-Actions réalisées par l'organisme				
-Versements à d'autres organismes agissant en France	9 349 783 €	9 349 783 €	9 293 115 €	9 293 115 €
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Action réalisées par l'organisme				
-Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
<b>2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 439 307 €	1 439 307 €	470 346 €	470 346 €
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
<b>3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	38 687 €	38 687 €	29 734 €	29 734 €
<b>4. DOTATIONS AUS PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5. IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>				
<b>6. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	2 416 988 €	1 407 583 €	2 933 885 €	2 933 885 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>13 244 765 €</b>	<b>12 235 360 €</b>	<b>12 727 080 €</b>	<b>12 727 080 €</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 103 170 €</b>	<b>- 103 170 €</b>	<b>- 1 041 597 €</b>	<b>- 1 155 498 €</b>

## Note n° 8 : Compte d'emploi des Ressources (CER)

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE N	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>		<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>		<b>1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	
1.1 Réalisées en France		1.1 Cotisations sans contrepartie	
- Actions réalisées par l'organisme		1.2 Dons, legs et mécénats	
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	9 349 783	- Dons manuels	3 132 811
1.2 Réalisées à l'étranger		- Legs, donations et assurances-vie	2 650 323
- Actions réalisées par l'organisme		- Mécénats	6 303 787
- Versement à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	45 269
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 439 307		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	38 687		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>10 827 777</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>12 132 190</b>
<b>4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		<b>2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	
<b>5- REPORT EN FOND DEDIES DE L'EXERCICE</b>	1 407 583	<b>3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	103 170
<b>TOTAL</b>	<b>12 235 360</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 235 361</b>
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	1 679 450
		(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 103 170
		(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public ou de l'exercice	
		<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>1 576 280</b>